

COMMUNE D'ARGUEL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 décembre 2018

Les convocations ont été faites le 06 décembre 2018

Ordre du jour

- 1) Lotissement Chemin des Pierres**
- 2) Diagnostic Eclairage Public**
- 3) CAGB- Compétence Voirie**
- 4) Questions diverses**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 11 décembre 2018 à 20h30, sous la Présidence de Monsieur André AVIS Maire.

Présents : André AVIS, Pascal HUGUET, Philippe GIRARD, Martine PEQUIGNOT, Aurélie CLAUDON, Céline MARY, Claude GRESSET, David LORTON

Excusés : Antoine CLAUDET, Flavien CHANSON

Absent : Mathias BOUGNON

Secrétaire de séance : Aurélie CLAUDON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 novembre 2018 à l'unanimité.

1- Lotissement Chemin des Pierres

Le SYDED, Syndicat Départemental d'Énergie, a été sollicité par la commune d'Arguel dans le cadre de la mise en place du réseau de desserte électrique du projet de lotissement, chemin des Pierres à Arguel.

Une convention entre les deux parties, transmise par le SYDED le 29/11/2018, est proposée par Monsieur le Maire.

La participation du SYDED à ces travaux permettra à la commune d'obtenir une aide de 50% sur le montant des travaux d'électricité, c'est-à-dire une aide de 4200 € sur un montant de 8400 €. Le reste de la prestation de maîtrise d'œuvre sera due en totalité par la commune, d'un montant de 2900€. Ainsi, le montant total de la prestation pour la commune s'élève à 7100€.

Cette convention est soumise au vote afin que :

- le syndicat puisse inscrire le projet dans son programme de travaux 2018,
- la commune d'Arguel puisse inscrire le projet à son budget 2019.

VOTE : 8 POUR, acceptée à l'unanimité des présents et représentés

2- Diagnostic éclairage public

En prévision de l'amélioration de l'éclairage public de la commune d'Arguel, le SYDED a réalisé gracieusement un dossier de prédiagnostic des améliorations possibles sur la commune. L'objectif de ce projet est de diminuer la pollution lumineuse et de réaliser des économies d'énergie. Ce premier prédiagnostic propose des solutions permettant de réduire de 50% la consommation d'énergie (économie d'environ 19 000 kWh/an équivalent à environ 2300 €/an), avec un investissement variable selon les options choisies :

- Une extinction totale de l'éclairage à certains horaires qui nécessite que deux points de commande des mats lumineux (horaires à définir) ;
- Une diminution de l'éclairage à certains horaires qui nécessite des points de commande sur chaque mât lumineux et nécessite un investissement plus important.

Est soumis au vote la poursuite de la collaboration avec le SYDED qui se traduira par des propositions de travaux à choisir selon les souhaits de la Commune.

VOTE : 8 POUR, acceptée à l'unanimité des présents et représentés

3- CAGB – Compétence voirie

Au 1^{er} janvier 2019, la CAGB reprend la compétence voirie qui comprend : les travaux liés aux voiries, trottoirs, grilles avaloirs, eaux pluviales mais également l'entretien de l'éclairage public.

Il existe 6,8 km de voiries communale.

Cette prise de compétences a pour conséquence le reversement d'attributions de compensations des communes vers la CAGB :

- Une partie concernant le renouvellement et l'investissement (financée par moitié par les communes)
- Une partie concernant l'entretien annuel des voiries.

Est soumis au vote le reversement de 95% du montant concernant l'entretien annuel des voiries de la CAGB vers la commune d'Arguel, qui deviendrait alors responsable de l'entretien courant des voiries. Cela permettra ainsi de faire faire les petits travaux d'entretien par des petites entreprises locales. Les 5% de part restante resteront à la CAGB (à sa demande) afin de balayer les rues avec trottoirs une fois par an sur la commune.

VOTE : 8 POUR, acceptée à l'unanimité des présents et représentés

4- Questions et informations diverses

Lundi 17 janvier est programmé une réunion du CCAS pour l'organisation du repas des anciens, prévu le 19 janvier 2019 à Pugey.

L'élection du maire et des adjoints de la future commune nouvelle sera réalisée le mardi 8 janvier en présence des conseillers de Fontain et d'Arguel.

Le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur engagement pour notre Commune, ce conseil étant le dernier qui se déroule en cette salle.

La séance se termine à 22h20